

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 16 Avril 2019

Convocation : le 09 Avril 2019**Affichage** : le 23 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Linda HOREMANS, Véronique MESUREUR, Isabelle MOURIER, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Thomas LEROUX (*arrivé à 21h*), Francis MOURIER et Christophe TAHON.

Représentée :: M^{me} Carole CHARLES par M^{me} Véronique MESUREUR.

Secrétaire de la séance : M^r Gilles BRULE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 09 Avril 2019 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération 14.2019 : Prix de l'eau et redevance pour compteur d'eau au 01.05.2019.

M^r le Maire propose au conseil de revoir les tarifs appliqués par le service de l'eau dans le cadre des études qui ont été réalisées sur le château d'eau et le réseau pour les travaux futurs.

Il en découle la nécessité d'augmenter sensiblement le prix de l'eau en **2019** malgré la prise en compte des constructions réalisées. L'augmentation de **0,10 €** envisagée porte le **prix du m³ à 1,10 € (contre 1 € en 2018)**.

À raison d'une augmentation de **0.10 cts** pour l'année **2019** soit **1,10 € m³**

0.10 cts pour l'année **2020** soit **1,20 € m³**

0.10 cts pour l'année **2021** soit **1,30 € m³**

Pour atteindre les 1,30 € / m³ imposés par les Agences de l'eau pour être subventionnable à partir de 2021.

Les redevances semestrielles pour la location des compteurs d'eau restent fixées à **10 €** pour les **compteurs de 1^{ère} catégorie** et **20 €** pour les **compteurs de 2^{ème} catégorie**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité des membres présents**, est favorable à l'augmentation du prix de l'eau et décide de porter à **1,10 € le m³ d'eau consommé pour 2019**, à compter du prochain relevé des compteurs (**mai 2019**).

Délibération 15.2019 : Approbation du Budget Primitif 2019 du Service des Eaux.

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	82 513.00 €	81 450.00 €
RECETTES	82 513.00 €	81 450.00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'**unanimité des membres présents**, **DÉCIDE**

↳ **d'approuver** le budget primitif 2019 du Service des eaux comme ci-dessus-présenté.

Délibération 16.2019 : Adhésion à l'Association SOMEA 2019 (ruissellement et inondations).

M^r le Maire, informe les membres du Conseil que l'Association SOMEA est intervenue ces dernières années au profit de notre commune à notre demande en vue de réduire les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de leur assistance et de marquer notre intérêt pour la mission remplie par SOMEA, il nous invite donc à renouveler notre adhésion pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation fixé à 30 €, reste symbolique pour les communes isolées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Délibération 17.2019 : Approbation du Budget Primitif 2019 Communal.

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	197 306.00 €	62 056.00 €
RECETTES	280 156.00 €	62 056.00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE**

↳ **d'approuver** le budget primitif 2019 de la commune comme ci-dessus-présenté.

Questions diverses :

Pâques:

Chasse œufs pour les enfants du village : **Lundi 22 Avril 2019 à partir de 10h15.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 23 Avril 2019